

Le Parlement adopte définitivement la transposition des nouvelles règles

Paris, 25 nov 2015 (AFP) - Le Parlement a définitivement adopté dans la nuit de mardi à mercredi le projet de loi transposant les nouvelles règles européennes d'autorisation de mise en culture des OGM.

Les sénateurs ont voté l'accord sur le texte concernant « l'adaptation au droit de l'UE en matière de prévention des risques » qu'ils avaient trouvé avec les députés en commission mixte paritaire. L'Assemblée l'avait déjà adopté le 17 novembre. Le projet de loi transpose notamment une directive européenne adoptée en début d'année et relative à la mise en culture des OGM. Elle permet aux États membres d'interdire cette mise en culture, même en cas de feu vert de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa). Les réfractaires pourront invoquer des raisons socio-économiques, environnementales ou liées à l'utilisation des terres agricoles. Les États membres autorisant les cultures devront aussi prendre des mesures pour prévenir la contamination des cultures non-OGM, notamment dans les pays voisins.

Le maïs MON810, seul OGM actuellement autorisé dans l'UE, est cultivé dans trois États : 110.000 hectares en Espagne, 9.000 au Portugal et 3.000 en République tchèque. Le projet de loi permet aussi de renforcer la protection de l'environnement marin et des économies côtières, notamment en accroissant la sécurité des forages pétroliers en mer et en garantissant une indemnisation rapide des victimes en cas d'accident.

Le texte modernise encore plusieurs aspects du droit relatif aux produits chimiques et prévoit ainsi de réduire les émissions de gaz à effet de serre fluorés de 80 % dans les 15 ans. Députés et sénateurs s'étaient accordés sur un article que le Sénat avait supprimé en première lecture, portant sur les stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques, qui a été réintroduit.

Source : <http://www.agrisalon.com/actualites/2015/11/25/le-parlement-adopte-definitivement-la-transposition-des-nouvelles-regles>